



République Française

**Commune de
68190 RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**ARRÊTE N°29/2026 du 12 mai 2026
DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE SAINT ANTOINE
(FETE DES VOISINS)**

Le Maire de la Commune de RAEDERSHEIM,

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU la demande des riverains rue Saint Antoine du 11 mai 2026,

CONSIDERANT que le bon déroulement de la fête des voisins nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée ;

ARRETE

Article 1 : Le samedi 30 mai 2026 de 18h00 au dimanche 31 mai 2026 à 02h00, la rue Saint Antoine est interdite à tous les véhicules dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- ✓ à Monsieur le Président de la Brigade Verte,
- ✓ aux riverains de la rue Saint Antoine

Raedersheim, le 12 mai 2026

Le Maire,
Grégory CLADÉ



Arrêté publié le 13 mai 2026 par le Maire,
Grégory CLADÉ sur www.raedersheim.fr